

Vers une déstructuration de l'organisation de la recherche et une fragilisation des statuts des chercheurs ?

→ par Peggy Cénac-Guesdon, Alexandre Zimmer, secteur Recherche, Isabelle de Mecquenem, membre de la CA

Le bilan du mandat 2014-2018 au Conseil scientifique du CNRS est particulièrement inquiétant. Nouvelle politique de site, démantèlement de certaines UFR, fragilisation des statuts, sont autant de mesures qui ne feront qu'accentuer les inégalités territoriales des conditions de la recherche, aggravant la mise en concurrence des établissements.

« La première mission du CNRS est l'avancée des connaissances », selon le discours officiel, mais à la lumière du bilan du mandat 2014-2018⁽¹⁾ au Conseil scientifique (CS) du CNRS qui vient de s'achever, et à l'heure de passer le témoin aux nouveaux élus, camarades du SNCS et du SNESUP dont nous saluons l'arrivée (voir encadré), les inquiétudes sont vives : nouvelle politique de site et nouvelles ordonnances, démantèlement de certaines UFR en lien avec les établissements expérimentaux, recrudescence du recrutement de contractuels et fragilisation de nos statuts, toutes ces orientations délétères nous conduisent à penser que le CNRS prépare les thématiques et les territoires qu'il va prochainement sacrifier. En effet, dans une dépêche AEF, les propos d'un vice-président recherche relatifs à la suppression de la labellisation des équipes d'accueil (EA) par le ministère révélaient l'évolution impulsée : « Ces équipes de recherche [...] ont généralement vocation à devenir unités mixtes de recherche si leur projet se confirme, ou à disparaître dans le cas contraire. » Pour Frédérique Vidal, supprimer cette validation par le ministère s'avère cohérent avec la volonté de « donner aux universités les outils de leur autonomie dans l'exercice, en responsabilité, de leur mission de service public ». Il s'agit bien de parachever l'autonomie à travers cette décision politique⁽²⁾.

Pourtant, au cours du mandat du CS du CNRS qui vient de s'achever, la direction du CNRS a affirmé à plusieurs reprises, afin de justifier des « désUMRisations », qu'il n'y avait pas de honte à être une EA, et que le rôle du CNRS n'était pas

Le CNRS, rue Michel-Ange, à Paris (XVI^e).



© Colette/Wikimedia Commons

d'assurer un maillage territorial. Le remplacement de la direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) par la direction d'appui aux partenariats publics (DAPP) en est un signe explicite.

▼
Avec la suppression de la labellisation des équipes d'accueil, il s'agit bien de parachever l'autonomie à travers cette décision politique.

La conjonction d'un désengagement territorial, de la déstructuration émanant des nouvelles ordonnances sur la politique de site, de la fin de la régulation nationale de labellisation des EA, crée donc le risque sans précédent, selon nous, pour de nouveaux collègues de se retrouver privés de toute structure de recherche, et plus globalement, il apparaît que ces remaniements vont renforcer les inégalités territoriales des conditions de la recherche

scientifique, avec une accentuation de la mise en concurrence des établissements. Comme l'indiquait le message de fin de mandat du CS : « La concentration de l'action du CNRS en quelques lieux choisis en raison de leur poids spécifique appauvrirait le paysage scientifique français, réduirait le potentiel de fertilité dû au lien direct entre les étudiants et les unités de recherche sur tout le territoire. » Soulignant les atouts du « recrutement permanent au plus près de la thèse » et « de la liberté associée à l'exercice de la recherche, garante de la créativité scientifique dont le CNRS peut se louer », le message concluait sur l'évolution se profilant : « Ce système ne doit pas céder la place à une compétition forcée qui, elle, n'a pas prouvé son efficacité. »

Dans ce contexte, il est d'autant plus significatif que le nouveau CS du CNRS vienne de publier une recommandation portant sur les coloriations et les fléchages des postes (22 janvier 2019)⁽³⁾. Dorothee Berthomieu, présidente du nouveau CS, entend soutenir à travers la pratique des concours ouverts la préservation d'une « large base de recrutements » des chargés de recherche au CNRS et l'ouverture thématique de la recherche en France. ●

(1) rapports-du-comite-national.cnrs.fr/sites/default/files/uploads/pdf/bilan-mandat-2014.pdf.

(2) Dépêche AEF n° 594382, 23 octobre 2018, « Frédérique Vidal annonce un « plan d'action » pour mieux accompagner la recherche française à l'Europe ».

(3) www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/22_janvier_2019/CSCNRSsurlescoloriationsetflechagesdespostes.pdf.

Les membres SNESUP et SNCS au nouveau Conseil scientifique du CNRS

Dorothee Berthomieu (DR, SNCS) a été élue présidente du Conseil scientifique du CNRS.
Anne-Magali Seydoux-Guillaume (CR, SNCS) a été élue secrétaire scientifique.
Philippe Büttgen (professeur Paris-I, SNESUP)
et Ghislaine Gallenga (MCU Marseille, SNESUP) sont membres du bureau.